BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4106

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

498 485 564 RCS La Roche-sur-Yon.
CABINET DU DR XAVIER MOREAU.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 3, rue Galilée, 85600 Montaigu-Vendée.
Précédent propriétaire : 834 362 253 RCS La Roche-sur-Yon. **LANDAZURI.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CABINET DU DR XAVIER MOREAU Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Adresse du siège : 3 rue Galilée 85600 Montaigu-Vendée Capital : 300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 498485564 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société absorbee : LANDAZURI Forme : Société de participations financières de professions libérales Adresse du siège : La Petite Barillère Saint-Hilaire-de-Loulay 85600 Montaigu-Vendée Capital : 60000.00 EUR Numéro unique d'identification : 834362253 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 572468.00 EUR - passif de 298831.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange est fixé à 10 751 parts sociales de la Société Absorbante pour 6 000 parts sociales de la Société Absorbée. L'associé unique de la Société Absorbée recevra en échange de ses 6 000 parts sociales de la Société Absorbée 10 751 parts sociales de la Société Absorbante. En conséquence, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 150 406,49 euros, pour le porter de 1 538 900 euros à 1 689 306,49 euros, par création de 10 751 parts sociales nouvelles de 13,99 euros de valeur nominale qui seront directement attribuées à l'associé unique de la Société Absorbée. La Société Absorbée étant propriétaire de 22 000 parts sociales de la Société Absorbante, si la fusion se réalise, cette dernière recevra ses propres parts sociales. En conséquence, la Société Absorbante procédera immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant de 307 780 €, résultant de l'annulation de ses propres parts sociales reçues. A l'issue de l'augmentation du capital et de la réduction du capital, le capital social de la Société Absorbante sera fixé à 1 381 526,49 € divisé en 98 751 parts sociales de 13,99 € de valeur nominale chacune. Montant de la prime de fusion : 123230.51 EUR. Date du projet commun de fusion : 29.09.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CABINET DU DR XAVIER MOREAU : 16.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de À LA ROCHE SUR YON). Pour la société LANDAZURI : 16.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de À LA ROCHE SUR YON)..